

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Α

Mesdames, Messieurs les délégués, membres du Bureau du SMOP

Entrechaux, le 2 4 SEP. 2024

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au Bureau syndical, prévu initialement le mardi 24 septembre 2024, une nouvelle réunion du <u>bureau syndical</u> est organisée en **urgence**, conformément à l'article 7.1 du règlement intérieur, dans les <u>locaux du SMOP à Entrechaux</u> le :

## Jeudi 26 septembre 2024 à 14h00

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

## Désignation d'un secrétaire de séance

## Approbation du compte rendu de la réunion précédente

1. Décision du Bureau n°2024-02-B : Attribution du marché public en urgence simple : Travaux d'urgence de réparation des digues de l'Ouvèze sur les communes de Violès, Courthézon et Bédarrides – M2024-10-T.

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président, Jean-François PERILHOU

